



PRÉFET DU BAS-RHIN

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 4 juillet 2025

SÉCHERESSE (ALERTE ET VIGILANCE) : RENFORCEMENT DES RESTRICTIONS DANS LE BAS-RHIN

- **Le bassin versant de la BRUCHE, EHN, ANDLAU, GIESSEN ET LIEPVRETTE est placé en « ALERTE SÉCHERESSE ».**
- **Le bassin versant « LAUTER, SAUER, MODER, ZORN » est placé en « VIGILANCE SÉCHERESSE ».**
- **Le bassin versant de la « SARRE » est maintenu en « VIGILANCE SÉCHERESSE ».**

* En raison du déficit pluviométrique préoccupant constaté depuis la mi-juin, combiné à des températures extrêmes, le **bassin versant « BRUCHE, EHN, ANDLAU, GIESSEN ET LIEPVRETTE »** est placé en « **ALERTE SÉCHERESSE** ».

Cette situation d'alerte nécessite des mesures de limitation ou de suspension des usages de l'eau pour l'ensemble des usagers (particuliers, collectivités, entreprises, agriculteurs).

Chaque usager doit prendre connaissance de l'arrêté préfectoral portant restriction ou interdiction temporaire de certains usages de l'eau en cours et à s'informer des **mesures de restriction d'eau sur sa commune en consultant le site internet Vigieau <https://vigieau.gouv.fr/>**

L'arrêté préfectoral portant restriction ou interdiction temporaire de certains usages de l'eau est disponible via le site internet de la préfecture :

<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/LSE-Loi-sur-l-Eau-Secheresse/Gestion-de-la-secheresse/Arretes-secheresse-en-vigueur2/Secheresse-arrete-portant-limitation-provisoire-de-certains-usages-de-l-eau-dans-le-Bas-Rhin>

* Les **bassins versants « SARRE »** et **« LAUTER, SAUER, MODER, ZORN »**, sont en « **VIGILANCE SÉCHERESSE** ».

L'état de « vigilance » est une mesure d'**anticipation** : il ne s'accompagne pas de mesures de restriction, mais invite chacun (particuliers, collectivités locales, professionnels, entreprises, agriculteurs, ...) au **civisme**, en modérant sa consommation et en adoptant des gestes économes en eau.

Sur les communes concernées, chaque utilisateur d'eau est invité à suivre notamment les recommandations pour une réduction de l'usage de l'eau (cf. infographie en annexe).

Faire preuve de sobriété dans sa consommation quotidienne d'eau, est un **acte civique** afin de préserver, pour chacun, le bien commun précieux qu'est la ressource en eau, élément nécessaire pour les activités humaines, mais aussi pour les milieux aquatiques et la biodiversité qu'ils abritent.

Contact presse

Service de la Communication Interministérielle
Tél : 06 45 59 26 76
Mél : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Annexe :





SÉCHERESSE

**AYONS LES BONNS
RÉFLEXES POUR
ÉCONOMISER L'EAU**

USAGE DOMESTIQUE



Éviter de laisser couler l'eau



Utiliser les appareils de **lavage à plein**



Limiter les arrosages des jardins



Installer des équipements **économes en eau**



INDUSTRIE

- **Recycler** certaines eaux de nettoyage
- Mettre en place des **circuits fermés**



COLLECTIVITÉS

- **Réduire les fuites** dans les réseaux de distribution d'eau potable
- **Optimiser l'arrosage** des espaces verts et du nettoyage des voiries
- **Connaître les volumes d'eau** consommés pour éviter de surconsommer ou gaspiller
- **Distribuer des kits** hydro-économes dans les foyers



AGRICULTURE

- Mettre en place des **tours d'eau pour l'irrigation**
- Utiliser un matériel d'irrigation **hydro-économe**
- **Réduire l'irrigation** selon les horaires définis dans les mesures de limitation des prélèvements